



Loyer comprenant forfait internet

Par **Matatak**, le **05/03/2016** à **22:57**

Bonjour tout le monde,rnrnJ'occupe une chambre étudiant depuis l'année dernière et mon problème concerne la connexion internet comprise avec le logement : 10€ par mois compris directement dans le loyer ce qui fait qu'on est "forcé" de souscrire à cet abonnement.rnrnL'année dernière, la connexion était tout à fait acceptable bien que à mon avis 10€ par mois est tout de même trop chère. Cette année, beaucoup plus d'étudiants sont présent et la connexion n'a pas changé ce qui fait que le débit n'est absolument plus suffisant mais le prix est resté de 10€. rnrnEtant donné que nous n'avons pas de conditions d'utilisation, je n'ai aucun recours de ce coté mais peut être que le fait de combiner les charges d'internet directement avec le loyer est, du point de vu de la loi, discutable. rnrnMerci d'avoir lu et merci pour tout les conseils que vous pourrez m'apporter.

Par **morobar**, le **06/03/2016** à **08:36**

Ce n'est en rien discutable, on peut aussi prévoir la garde par un chien voire un serpent à sonnette, du moment que le bail en fait mention.rnPar contre le service rendu doit être conforme.rnVous n'êtes pas forcé d'utiliser ce service, de même que de préférer l'escalier plutôt que l'ascenseur.

Par **Matatak**, le **06/03/2016** à **18:13**

Merci pour votre réponse.rnrnEn effet je comprend la nuance, la comparaison avec l'ascenseur est très efficace. rnrnJe vais me tourner vers mon bail pour voir si l'abonnement

internet y figure, j'aurai d'ailleurs du commencer par ça.